



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 62

Septembre 2020

Équipe nationale 1er
degré

Basile ACKERMANN

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier

DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Émilie PERTUZÉ

Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

L'édito

Sous les masques, nos revendications sont encore là !

L'année scolaire 2019-2020 a été particulière à bien des égards : grosse et longue mobilisation sociale contre la réforme des retraites et crise sanitaire avec confinement prolongé. Ces événements ont profondément marqué les esprits, donnant le sentiment que le temps s'est étiré et que nous revenons peu à peu à la réalité.

Mais pour la CGT Éduc'action, la réalité n'est malheureusement pas réjouissante. Alors que le monde politique avait insisté sur le fait que de cette crise sanitaire allait surgir un *nouveau*

monde plus humain et prompt à réguler le capitalisme, nous assistons à un retour effréné des attaques contre les salarié-es et les plus précaires, entraînant de fait de nouvelles inégalités sociales et économiques.

Nous n'étions pas dupes face à ces grandes déclarations. Et sans entrer dans un débat sanitaire que nous ne maîtrisons pas, sur les risques et conséquences d'une telle pandémie, nous comprenons aisément que cette période est une belle aubaine pour le pouvoir afin de poursuivre et amplifier une politique agressive contre le monde du travail, la solidarité et les libertés individuelles.

À la CGT Éduc'action, nous pensons que nous devons garder notre cap et notre rôle : défendre les personnels, exiger de notre employeur toutes les mesures nécessaires pour que tout le monde exerce son métier sans se mettre en danger, mais aussi porter haut et fort toutes nos revendications visant à rejeter le modèle capitaliste qui broie les personnes.

Dans ce contexte, nous refusons de rester cantonner au seul débat relatif aux questions sanitaires. Nous rejetons les attaques politiques visant à nous faire passer pour irresponsables alors que nous appelions à la mobilisation pour lutter contre la destruction des services publics et du système social et la mise en œuvre de mesures régressives dans l'intérêt du patronat.

Le 17 septembre doit ouvrir la voie à une année de luttes et de mobilisations pour exiger une autre société et une autre École. Ensemble, faisons vivre nos revendications.



Dans ce numéro :

Édito 1

Rentrée 2020 2

Direction d'école 6

Inégalités
femme / homme 11

Nouveaux
programmes 12

Jérôme SINOT

Rentrée scolaire

Rentrée normale ?

Après des mois chaotiques, les collègues ont une envie d'École, pour les élèves, mais aussi pour retrouver le sens de leur métier. Pourtant, dès la prérentrée, dans les réunions d'équipe, les questions fusaient autour du « protocole sanitaire ». Lequel ? Celui de juin ? Celui d'août ?

RENTREE NORMALE



Très vite les questions ne trouvent pas ou peu de réponses. On enlève les rubanises sur les portemanteaux, on maintient si l'on peut la distanciation physique, on partage du matériel, mais on ne peut pas prendre une élève par la main ou lui faire un « câlin » pour le-la rassurer à son arrivée. Comment s'assurer aussi de qui vient chercher son enfant derrière un masque ?

Dans ces conditions, les collègues notent une nouvelle absence totale de la hiérarchie ou d'informations « claires ». Des directeur-trices se disent envahies à la fois par les courriels des parents (comme durant le confinement) et les demandes diverses de l'administration (tableaux à remplir ou re-remplir alors que toutes les informations figurent sur ONDE).

Pour pallier la froideur d'une rentrée masquée, des équipes d'école maternelle ont organisé une « prérentrée » le vendredi 29 août accueillant les familles par petits groupes avec les futures PS. D'autres ont reçu des injonctions municipales leur demandant de ne pas laisser entrer les parents dans l'école, ou faisant modifier l'organisation spatiale de la classe répondant à des choix pédagogiques. Certaines écoles ont même reçu la visite de gendarmes pour contrôler les « attroupements ».

Des collègues et des AESH sont choqués par l'absence totale d'anticipation pour accueillir les élèves en situation de handicap ainsi que l'absence des moyens de

protection. C'est le cas de cette élève sourde de 6^e dont le port du masque de son enseignant l'empêche d'accéder à la lecture labiale, donc à la compréhension et donc aux apprentissages.

Les collègues en ont également assez des évaluations chronophages qui réduisent le temps des apprentissages et qui sont vécues comme une ingérence sur leurs choix pédagogiques. Et que dire de cette école qui a eu « la chance » d'être tirée au sort (450 classes en France) pour accueillir une évaluation sur tablette pour les élèves de CM1 !

Ces « nouveautés » s'ajoutent aux problèmes annuels récurrents : manque de personnels brigades ou sureffectifs. Dans certains départements, il a été décidé de supprimer l'équivalent de 3 mois de formation continue pour pouvoir disposer des brigades de formation continue dans le vivier des remplaçantes ordinaires. Dans d'autres, des fermetures de classes font grimper les effectifs de maternelle à 30 à 32 élèves par classe.

Ce tour d'horizon montre combien l'organisation de cette rentrée repose une fois de plus sur les seules équipes au sein des écoles, n'espérant rien de particulier de la part de l'administration, mais exaspérées par ce silence. **Plus que jamais nous devons unir ces colères pour mener à bien les revendications vitales pour l'École.**

Elena BLOND

Rentrée scolaire

Le premier degré, priorité du ministère ?

Qu'écrire sur la rentrée scolaire 2020 ? L'exercice n'est pas si facile tant le ministère nous enferme dans un seul débat sanitaire, occultant de fait toutes les autres questions qui traversent les écoles : fermetures de classes, postes en nombre insuffisant, pédagogies et évaluations nationales imposées...

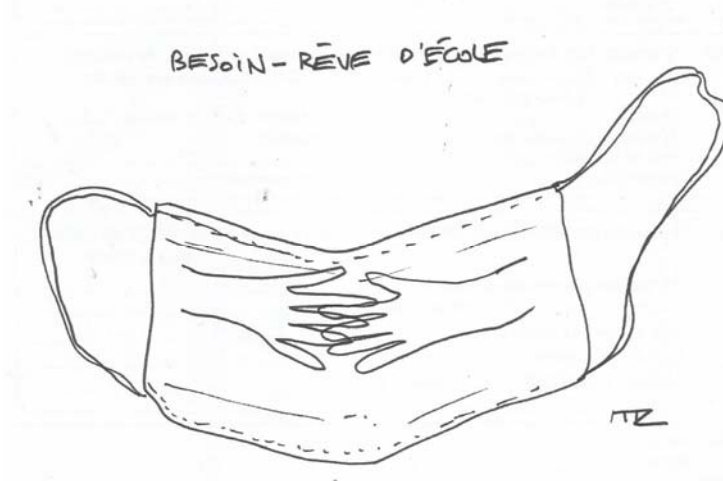
Nous n'entrerons pas dans un débat médical, mais nous reconnaissons que le ministère, à l'instar du gouvernement, agite la peur et maintient la pression sur nos libertés (individuelles et collectives) pour empêcher ou limiter les ripostes sociales.

Difficile donc de se faire entendre pour parler de l'École, du fait que les enfants en ont été privé·es pendant des mois, et qu'ils-elles aspirent légitimement à y revenir, tout comme les collègues.

Mais la vie se fraie toujours un passage. L'École, évidemment, a des défauts, ne serait-ce que parce depuis Jules Ferry, elle se dégrade en reproduisant les inégalités sociales de façon constante.

Mais s'il y a une bonne nouvelle pour nombre d'enfants de ce pays c'est que cette École, lieu de vie et de partage, après des mois de privation, ils-elles l'ont retrouvée, et souvent avec enthousiasme.

Les enfants retrouvent vraiment l'École après près de six mois où ils-elles en ont été privé·es. La réouverture de mai, qui n'était pas vraiment une *reprise* avec un protocole très difficilement applicable, n'était pas satisfaisante pédagogiquement. La CGT Éduc'action se réjouit que l'École accueille à nouveau tout le monde, que les enseignant·es puissent exercer leur métier en vrai et non par l'intermédiaire d'un écran. En effet, si quelque chose a été prouvé pendant le confinement, c'est bien que le



télétravail ou « l'enseignement à distance » ce n'est pas l'École, et ça ne fonctionne pas longtemps.

Mais cette rentrée aurait pu être tout autre. Pour nous, ça aurait été l'occasion d'accueillir les élèves dans des classes avec des effectifs réduits afin de mieux les accompagner dans la ré-acclimatation à l'École et le rattrapage de ces mois perdus. Comme en Italie ou en Irlande, le gouvernement aurait pu réquisitionner des locaux et créer massivement des postes, mais la décision fut très différente: on entérine toutes les suppressions de postes décidées au printemps et on reprend comme si de rien n'était, avec la tarte à la crème des évaluations nationales. C'est à se demander ce que vont pouvoir évaluer les collègues, parce qu'à force d'évaluer tout le temps, on ne peut pas faire grand-chose d'autre.

Pas de moyens supplémen-

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

taires, des conditions d'étude traumatisantes pour certains enfants, des conditions de travail incroyablement difficiles pour les enseignant·es et la « continuité pédagogique » du ministre Blanquer. Le gouvernement, d'un côté, fait comme s'il ne s'était rien passé, comme si l'on avait une reprise « normale », et de l'autre, met tous les obstacles pour que cette reprise « normale » soit impossible. Passons sur les conditions de renvoi des élèves ou de fermeture de classes et d'écoles, qui non seulement n'étaient pas claires et nationales, mais surtout qui empêchaient d'avoir une mise en place satisfaisante des apprentissages.

Les élèves ont besoin de se socialiser de nouveau, de se frotter de nouveau aux savoirs, ils-elles ont besoin de conditions d'étude tranquilles, sans stress. Les enseignant·es veulent exercer leur métier, retrouver leurs élèves, créer du lien. Alors il n'y a pas deux solutions. Pour que l'École puisse vraiment être l'École, il faut des créations nombreuses de postes, de locaux, et l'arrêt des brimades hiérarchiques qui empêchent les classes de fonctionner, les élèves d'être présents et les personnels de travailler en exerçant leur liberté pédagogique.

Jean GRIMAL

Jour de carence :

le gouvernement incite toujours les collègues à venir travailler malades !

En réaffirmant le maintien de la journée de carence même en cas de COVID, la ministre de la Fonction Publique, prend le risque de **pousser les agent·es à venir travailler malades, sous prétexte de lutter contre des "abus"**. Si l'application du jour de carence est déjà inégalitaire et injuste, en ce temps de pandémie, cette décision est encore plus inacceptable.

Rappelons que les agent·es et les salarié·es ne sont pas malades par plaisir et que notre protection sociale a été conçue pour justement éviter les abus des employeurs.

Pour nous, il est urgent d'obtenir l'abrogation de cette mesure injuste et inutile qui pourrait avoir comme conséquence le refus de certains personnels à s'arrêter de travailler alors qu'ils sont porteurs du virus. Ainsi, le gouvernement portera la responsabilité de la propagation non seulement de cette épidémie contre laquelle il annonce lutter, mais également toutes les autres maladies.

Être au service du public ne doit pas être synonyme de contamination des usager·ères ou de mise en danger.



Rentrée scolaire

Et à la maternelle ?

Quelle rentrée que celle de septembre 2020 ! Elle restera gravée dans nos mémoires pendant de nombreuses années !

Sa préparation commence toujours en avril/mai de l'année scolaire précédente : rencontre avec les familles, visite éventuelle de l'école, participation à un temps convivial d'échanges, fête de l'école... Chaque école propose alors des modalités qui lui sont propres avec un seul et même objectif : préparer les futurs élèves et leurs parents à une première rentrée dans le monde scolaire. Cette étape est importante afin que les familles se sentent en confiance et que les enfants prennent peu à peu des repères.

Les conditions sanitaires, le protocole et l'interdiction pour les personnes extérieures de rentrer dans l'école à l'issue du confinement ont bouleversé cette préparation. Nous aurions aimé une rentrée en douceur pour ces enfants qui ont vécu, comme tous les autres, des mois compliqués. Malheureusement, le ministère ne voit pas la situation du point de vue des professionnel·les de la petite enfance que sont les professeur·es des écoles.

Dans de nombreux départements, la traditionnelle rentrée échelonnée sur 2 jours pour accueillir les élèves les plus jeunes en petits groupes (particulièrement pertinente au vu du protocole sanitaire) n'a pas été possible. Cette décision a pu apparaître violente pour nombre de collègues et de familles, décision très éloignée des exigences ministérielles de « bienveillance ». Elle interroge également au regard des dispositions prises pour la rentrée des

élèves de 6^e et seconde qui ont pu bénéficier d'un aménagement.

À cela s'ajoute l'application du protocole sanitaire dans les écoles et la nécessité pour les jeunes enfants d'apprendre toutes les règles liées au COVID :

- le lavage des mains (de nombreuses fois dans la journée) ;
- les gestes barrières ;
- ne pas croiser les autres classes ;
- ne pas partager la cour de récréation...

Dans la situation actuelle et parce que nous ne prenons pas l'instruction à la légère, nous rappelons notre exigence pour que nos conditions de travail et d'étude s'améliorent avec :

- des classes à effectifs moins chargés ;
- des enseignant·es en nombre suffisant ;
- du personnel municipal en nombre suffisant ;
- des AESH pour prendre en charge les élèves en situation de handicap lorsque c'est nécessaire ;
- des locaux avec des sanitaires adaptés.

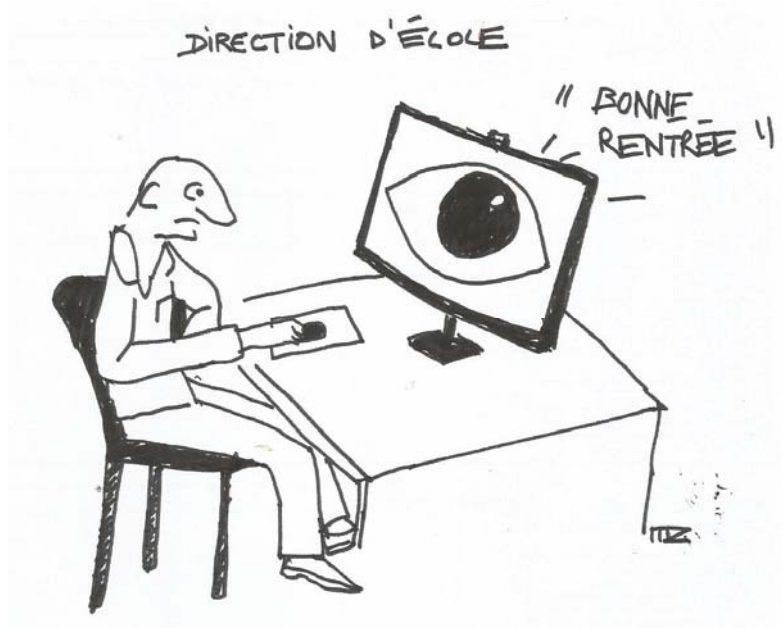


Émilie PERTUZÉ

Métier

Quel avenir pour la direction d'école ?

Un an après le suicide de Christine Renon, l'amélioration des conditions de travail des directeur-trices d'école n'est plus aussi prioritaire pour le ministère. Si JM. Blanquer s'est engagé à y remédier en écoutant les demandes des collègues, pour l'heure, soit un an après le drame, rien n'a été fait concrètement à part un allègement temporaire des tâches et le versement d'une prime exceptionnelle (450€) en cette rentrée. Tempête dans un verre d'eau...



Les réponses apportées par les collègues au sondage ministériel de novembre 2019 (malgré certaines questions très orientées) étaient pourtant claires et cohérentes avec les retours de terrain que nous avons depuis plusieurs années : les directeur-trices veulent plus de temps, plus de moyens et plus de personnel pour les aider.

Le confinement a stoppé net la concertation sur la question de la direction. L'élan généré par les groupes de travail qui commençaient à s'organiser dans les différents départements est retombé. Pourtant, la question de la direction, son rôle central et l'engagement des personnels ont été largement soulignés pendant le confinement. M. Blanquer s'est

d'ailleurs beaucoup reposé sur ces personnels.

Alors que la question est inscrite « à l'agenda social » du ministère et ce pour plusieurs mois, deux éléments sont venus perturber cette négociation : une proposition de loi du groupe LREM visant à attribuer une autorité hiérarchique aux directeur-trices (chose repoussée majoritairement par les personnels et syndicats) et une circulaire parue au BO du 27 aout :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/MENH2022578C.htm>.

Celle-ci engage très fortement le ministère car elle définit quelques nouveautés importantes qui devront être mises en place et assumées par tous les échelons administratifs : instauration chaque année de 2 jours de formation pour les directeur-trices d'école, réflexion sur l'attribution d'un temps de décharge plus conséquent, liberté donnée aux directeur-trices d'organiser localement les 108h annuelles, allègement des charges et missions de direction, réflexion pour l'instauration d'emplois d'aide à la direction...

Ces quelques « friandises » adressées aux collègues peuvent paraître attrayantes, mais

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

nous sommes très sceptiques sur plusieurs points.

Concernant les temps de formation, sur quel volume horaire seront pris ces deux jours de formation et avec quels moyens de remplacement? Cette rentrée exceptionnelle nous montre qu'il n'y a déjà plus assez de remplaçant·es pour faire face aux besoins. Pour ce qui est du temps de décharge, nous refusons de discuter de nouveaux critères pour leur attribution. Le volume actuel est déjà insuffisant et il est donc urgent de les augmenter sans contrepartie, pour toutes les écoles quels que soient leur taille ou le nombre d'élèves. Nous demandons aussi qu'on procède bien à un allègement des tâches de direction et non à un « aménagement » comme c'est le cas à chaque fois qu'il y a un incendie à éteindre. Pour ce qui est de la gestion des 108h, nous resterons vigilant·es à ce qu'elle

ne génère pas de tensions dans les écoles et qu'elle soit respectée par les inspections. Enfin, pour la CGT Educ'action, les aides administratives aux directeur·trices doivent se faire par des personnels statutaires de la FP, avec des emplois pérennes d'assistant·es de direction rémunéré·es à leur juste valeur, et non par des apprenti·es ou des jeunes en service civique. Cela va générer à nouveau de la précarité et imposera aux directeur·trices de former et suivre chaque année une nouvelle personne pour ces missions qui lui seront confiées.

Si certaines propositions peuvent sembler aller dans le bon sens, la lenteur de leur mise en œuvre et les dangers que d'autres propositions portent, nous appellent à la méfiance. Maintenons le cap de nos revendications sur la question de la direction et combattons le projet de loi Rilhac.

**Émilie PERTUZÉ
& Jérôme SINOT**

Nous demandons qu'on procède bien à un allègement des tâches de direction et non à un « aménagement » comme c'est le cas à chaque qu'il y a un incendie à éteindre.

Après l'opacité du mouvement en 2020, celle de toutes les opérations de carrière à venir...

La Loi Dussopt instaure, dans le cadre de la "modernisation" des opérations de gestion des personnels, la suppression pure et simple des Commissions Paritaires (CAP). Ainsi, depuis le 1er janvier 2020 et la suppression de l'avis des CAP sur les mutations nationales et départementales, les personnels ont pu en mesurer les conséquences néfastes lors des phases des mouvements 2020. Aucune possibilité pour les représentant·es syndicaux·ales et les personnels de vérification des barèmes (à l'exception des collègues eux-mêmes participant aux mouvements), ce qui ne permet, de fait, aucune contestation. Les organisations syndicales ne reçoivent plus aucun document, ni avant, ni après... C'est ainsi que fleurissent de nombreuses possibilités d'erreurs réalisées par l'Administration qui gère seule (et souvent dans des conditions matérielles déplorables), mais aussi de forts soupçons que des passe-droits voient le jour...

À partir du 1er janvier 2021, ce sera la suppression de l'avis formulé par les CAP pour l'avancement d'échelon et de promotion (Hors Classe, Classe exceptionnelle), mais aussi pour les titularisations, les démissions ou le reclassement. Là aussi, sans possibilité de contrôle par les personnels élus, ce sera la porte ouverte à l'arbitraire le plus total. En supprimant tout paritarisme et travail des instances, l'État Patron reprend la main complète et unique sur les carrières des personnels. Mutations, promotions, titularisation, l'administration gère seule et vos possibilités de recours sont extrêmement faibles et peu réactives. Fin 2022, ce sera la disparition complète des CAP. Des acquis pour la défense des salarié·es de la Fonction Publique balayés d'un simple trait de plume. **La CGT Educ'action demande toujours l'abrogation de cette loi réactionnaire et appelle les personnels à soutenir cette revendication. C'est une nécessité pour garantir un service public équitable pour tou·tes.**

Billet d'humeur

Direction d'école : méfions-nous de nos voisins même s'il faut éviter les généralités...

« Elle a bon dos la pandémie. Le pouvoir avance souvent masqué. »

J'habite et travaille à Contigny-lès-Mormeilles, dans le Val d'Oise. 22000 âmes peuplent cette commune traversée par l'A15, la D392 et surtout la D14 qui sillonne une énorme zone commerciale. Je suis résident du quartier de la Croix blanche (une maison en meulière typique du style « Art Nouveau ») depuis près de quarante ans. Chaque jour de mes semaines à quatre, je me rends d'un pas inquiet à l'école Émile Glay. Émile Glay fut instituteur et fonda le Syndicat National des Instituteurs-CGT. Il fut aussi secrétaire général de la Ligue de l'enseignement.

Je m'appelle Jean-François Glay, je suis le directeur de cette école primaire de 287 enfants et je sais que feu mon grand-père doit sacrément se retourner dans sa tombe quand lui parviennent les échos de ce qu'une autre habitante de la ville, députée de la 3ème circonscription du Val d'Oise, révélée « Marcheuse » par la grâce jupitérienne, souhaite modifier dans la fonction de directrice d'école.

Cette ancienne professeure d'EPS puis principale adjointe d'un collège dans le 9.3 fut une militante associative en tant que parent d'élèves, entraîneuse au sein d'un club de gymnastique. Sa progéniture ne fut pas scolarisée à Émile Glay. Le regrettais-je ? Non, car cette obsédée de la hiérarchie, fidèle collaboratrice de l'actuel ministre de l'éducation, lequel déploie sa vision ultralibérale dans le landerneau enseignant depuis belle lurette, est... ma voisine.

Miraculeusement, nous n'avons pas partagé une quelconque

« Fête des voisins » ni un furtif apéro à l'intersection de nos jardins respectifs, voire même un salut devant nos boîtes aux lettres rouillées, rencontres fortuites qui m'auraient fortement désobligé.

Ce qui nous relie, si je peux dire, c'est cette foutue proposition de loi sur les directrices d'école qu'elle a déposée et qui a été adoptée en juin dernier. Adoptée parce que sciemment vidée de ses principaux points pour que tout soit remis – *in fine* – dans les mains du pouvoir réglementaire du ministre M. B, de Limoux.

Escamotée la négociation avec la profession et le débat parlementaire ! La toute puissance ministérielle est imposée et ce, en période de fin d'année déconfinée dans les écoles de France et de Navarre. Elle a bon dos la pandémie. Le pouvoir avance souvent masqué.

La proposition de loi initiale envisageait de modifier la fonction de directeur d'école, sans changer le statut afin d'asseoir autorité et nouvelles responsabilités avec pour deal, un meilleur système de décharges et une meilleure rémunération.

Rappel, après un rapport remis en 2018 sur les directeurs d'école, l'amendement de l'époque de ma riveraine proposait de confier la direction d'école au chef d'établissement du collège du secteur. Brillant échec.

Mais ma voisine est du style pugnace. Sitôt rangé le statut des

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

directeur-trices dans l'appentis grenellien des milliers de circulaires mort-nées, voilà t'y pas que sort du chapeau « l'emploi fonctionnel ». En clair, le-la directeur-trice deviendrait le supérieur hiérarchique des enseignant·es ayant délégation d'autorité du DASEN.

L'attachement atavique au modèle hiérarchique et à l'Ordre de la majorité est décidément incrottable.

Le 24 juin dernier, cette proposition de loi sur les directeurs d'école déposée a donc été adoptée mais : exit « l'emploi fonctionnel de direction », exit « les décharges et rémunérations promises, les veaux, vaches, cochons, couvées ».

Depuis ma prise de fonction, il y a déjà un bout de temps, j'ai toujours connu, apprécié et nourri au lait de l'émancipation et de la coopération, le modèle actuel d'écoles qui s'administrent elles-mêmes sous l'autorité d'un IEN. S'il faut, c'est évident, abonder les décharges de direction et je pense principalement aux petites qui doivent aussi bénéficier d'un quart de temps déchargé, je pense que les directeur-trices ont surtout besoin d'humain, d'aides, de postes d'administratifs qui –il n'y pas si longtemps- les assistaient dans la vie quotidienne. Postes qui ont été supprimés par ...le gouvernement actuel.

Dans son omnipotence, le sinistre veut « simplifier les processus de décision » pour mieux contrôler ses ouailles via les directeur-trices. Et le ministère d'introduire dans une énième circulaire, la réunion d'un groupe de travail sur « la délégation de compétences » des inspecteurs vers les directeur-trices. Cela veut dire que dans les compétences définies dans la délégation ils-elles

auront la même autorité que l'IEN. Ce qui en fait, de facto, un·e supérieur·e hiérarchique. Pas de précisions sur le contenu de la délégation qui sera fixé par des instructions ministérielles et pourrait concerner... l'évaluation des professeurs des écoles.

Statut, emploi fonctionnel, délégation de compétences = la sainte trinité de la mise au pas.

Si la circulaire publiée au BO du 27 août n'introduit pas encore ce système, elle en pose la première marche, promettant deux jours de formation par an aux directeur-trices et annonçant une discussion dans un groupe de travail sur « les critères d'attribution des décharges : si, aujourd'hui, celles-ci sont calculées sur le fondement de la taille de l'école (nombre de classes), à compter de la rentrée 2021, d'autres critères permettront de tenir compte de la complexité des situations locales ». C'est-à-dire ?

Seuls points concrets, la circulaire donne aux directeurs « la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire » et le sinistre de promettre la publication d'un calendrier national des enquêtes administratives et d'améliorer les outils numériques, comme Onde.

Concernant l'aide administrative, le nombre de jeunes en service civique dans les écoles passera de 10 000 à 12 500, ce qui fait peu pour 50 000 écoles. Et les directeurs pourront compter sur une partie des 900 étudiants en pré professionnalisation.

Le sinistre manie depuis longtemps la carotte et le bâton, la com' et le flou mais ce qui est certain c'est que cette circulaire indique que la normalisation

Le sinistre manie depuis longtemps la carotte et le bâton, la com' et le flou mais ce qui est certain c'est que cette circulaire indique que la normalisation des écoles sur le modèle du second degré est en marche, alors même que les enseignant·es n'en veulent pas.

(Suite page 10)



(Suite de la page 9)

des écoles sur le modèle du second degré est en marche, alors même que les enseignant·es n'en veulent pas.

Je viens de boucler ma trentetroisième prérentrée en tant que directeur et sur le chemin qui mène à mon bercail tandis qu'il bruine sur Contigny-lès-Mormeilles, je ressasse tout cela. Un chien aboie, un camping-car s'éloigne. Arrivé devant ma boîte aux lettres rouillée, je lève les yeux vers la maison en meulière de ma voisine. Quelque chose attire mon attention. Un panneau « à vendre » accroché de guingois sur une persienne.

Je rentre chez moi, me sers un kir royal et savoure « Having a party » de Sam Cook.

Zirteq

Protection des personnels dans les écoles

Protocoles sanitaires, gel, masques, gestes barrières... Les consignes sanitaires demandées par le ministère de l'Éducation nationale sont nombreuses, exigeantes, diverses et variées et surtout contradictoires. Face à ces mesures ministérielles, aux atermoiements du ministre et l'inconséquence de la préparation de la rentrée, les **personnels sont en droit aujourd'hui de s'interroger sur la cohérence de la politique ministérielle et de sa réelle efficacité ainsi que celle des protections fournies.**

Monsieur le ministre Blanquer, les enseignant·es attendent des protections adaptées à leur métier et à l'interaction sociale indispensable dans les classes. Ils attendent également que leur conditions de travail soient aménagées pour qu'il·elles puissent respirer alors qu'il·elles doivent travailler et parler plusieurs heures avec des masques.

La CGT Éduc'action rappelle que c'est à l'employeur, qu'il soit public ou privé, de protéger ses personnels des risques liés à leur travail.



Inégalités femmes / hommes

Pour être contractuelle, être enceinte est un problème

De nombreux départements recrutent des PE contractuel-les. Cela s'inscrit maintenant de façon durable et assumée par l'administration dans la gestion des ressources humaines. Nous dénonçons le développement de ce statut précaire qui expose particulièrement ces personnels aux désidérata de la hiérarchie.

C'est le cas de cette personne contactée par la DSDEN 03 au cours de l'été pour devenir PE contractuelle. Elle accepte sachant qu'elle est volontaire, qu'elle est déjà titulaire d'un Master 2 et qu'elle compte se présenter au concours. Elle se dit disponible pour exercer sur tout ce département rural et étendu. Elle précise cependant qu'elle doit accoucher dans l'été et qu'elle ne sera donc pas disponible dès la rentrée, mais qu'elle est prête à faire le tuilage avec le collègue si elle était nommée sur une classe dès septembre. Curieusement, quelques jours plus tard, on lui annonce qu'en fait elle ne pourra pas être recrutée car on a besoin d'elle dès la rentrée.

Clairement, si cette personne avait été fonctionnaire ou avait été un homme, elle aurait été affectée sans problème. C'est bel et bien une discrimination femme/homme. Cette décision discriminante est en pleine contradiction avec la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique qui reprend les grandes dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique : *favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale et prévenir et traiter*

les discriminations.

Le ministère s'était d'ailleurs engagé dans une « démarche de projet visant à obtenir le label « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » mais aussi le label « diversité », délivrés par l'AFNOR qui reconnaît l'engagement de l'institution et les actions entreprises en faveur de l'égalité des personnels quel que soit leur sexe ; le label diversité s'intéresse plus largement à l'ensemble des discriminations. »

La CGT Educ'action dénonce cette décision, soutient les personnels victimes de discrimination et les accompagne dans leur démarche pour faire respecter leurs droits.

Elena BLOND



Programmes

Changer encore les programmes : une priorité, vraiment ?

À l'issue du confinement et à la veille d'une rentrée dont la complexité était soulignée par tout le monde, le ministère, qui se dit à l'écoute de ses personnels, à décider d'agir rapidement soi-disant pour le bien des personnels et des élèves. Bien évidemment il ne s'agit pas pour lui de réduire les effectifs par classe en recrutant massivement des personnels supplémentaires pour appliquer ses mesures sanitaires tout en permettant la prise en compte des difficultés des élèves. Il n'était pas non plus question de renouer le dialogue social, de réinstaurer les instances paritaires ou de revaloriser nos salaires...

La priorité pour le ministère en plein mois de juillet était de publier des programmes (tous les cycles) rénovés et surtout, applicables dès la rentrée 2020.

Comment croire qu'en pleine tempête, les personnels avaient besoin de cela pour appréhender plus sereinement la rentrée ? Comment croire que des modifications instaurant seulement un saupoudrage écologique étaient indispensables ? Dans cette histoire, le seul bilan carbone positif était celui des éditeurs qui ont pu à nouveau sortir des imprimeries des mises à jour de leurs manuels. Il a fallu alors que les collègues vérifient bien avant leurs commandes qu'il s'agissait de la version « prédictif » de 2016, de la version 2016 modifiée « cognitive » 2018, ou encore de la version « verte » 2020...

A l'heure où l'urgence était pour les collègues de préparer dans les meilleures conditions une rentrée 2020 pleine d'inconnues et de questions autour de l'accueil des élèves, le ministère s'affairait à modifier (à la marge qui plus est) des programmes que les enseignant·es auront bien du mal à suivre en pleine crise sanitaire. A trop vouloir en faire, le ministre, une fois de plus, passe à côté de l'essentiel.

Pour voir les nouveaux programmes avec les modifications apparentes (écrites en vert, ce n'est pas une blague) :

En cycle 1 : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/3/](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/3/Programme2020_cycle_1_comparatif_1313243.pdf)

[Programme2020_cycle_1_comparatif_1313243.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/3/Programme2020_cycle_1_comparatif_1313243.pdf)

En cycle 2 : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/5/](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/5/Programme2020_cycle_2_comparatif_1313245.pdf)

[Programme2020_cycle_2_comparatif_1313245.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/5/Programme2020_cycle_2_comparatif_1313245.pdf)

En cycle 3 : [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf)

[Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf)

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

[http://
cgteducation1d.ouvaton.org/](http://cgteducation1d.ouvaton.org/)



À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).